

2025

## Burundi : Sandra Muhoza

Sandra Muhoza est une journaliste burundaise détenue arbitrairement à la prison centrale de Mpimba, à Bujumbura, pour avoir exercé son métier avec intégrité. Elle est le symbole de la répression brutale de la presse au Burundi.

Le 13 avril 2024, Sandra Muhoza a été arrêtée par des agents du Service National de Renseignement (SNR) après avoir été attirée dans un guet-apens sous prétexte d'une interview avec un homme d'affaires à Ngozi. Elle a été transférée au siège du SNR le lendemain. Elle est incarcérée à la prison centrale de Mpimba depuis le 19 avril 2024.

Son procès s'est tenu le 12 novembre 2024 devant le Tribunal de Grande Instance de Mukaza à Bujumbura. Les accusations portaient sur des propos échangés dans un groupe WhatsApp privé réunissant des journalistes burundais, où elle évoquait la perte de ses parents lors des violences qui ont suivi l'assassinat du président Melchior Ndadaye en 1993, tout en relayant une information sur une présumée distribution de machettes par le gouvernement. Malgré l'absence de preuves solides, le ministère public a requis douze ans de prison ferme, dont dix ans pour « *atteinte à l'intégrité du territoire national* » et deux ans pour « *aversion raciale* », ainsi qu'une amende d'un million de francs burundais (environ 320 euros). Le 16 décembre 2024, le tribunal a condamné Sandra Muhoza à dix-huit mois de prison ferme pour « *atteinte à l'intégrité du territoire national* » et à trois mois pour « *aversion raciale* », soit une peine totale de vingt et un mois de prison.



© DR/ Photo privée

Cette condamnation a été dénoncée par l'ACAT-France et d'autres organisations de défense des droits humains, comme une tentative de museler la liberté de la presse au Burundi. La détention de Sandra Muhoza s'inscrit dans un contexte de répression accrue à l'encontre des journalistes et des voix dissidentes dans le pays à l'approche des élections législatives et communales de 2025.

Le 26 mars 2025, lors du procès en appel de la journaliste, le ministère public a tenté d'introduire de nouvelles accusations contre Sandra Muhoza. L'affaire a été mise en délibéré et nous attendons le verdict.

Pour l'ACAT-France, la détention de Sandra Muhoza est arbitraire et constitue une violation flagrante de la liberté d'expression. Les charges retenues contre elle devraient être annulées, et Sandra Muhoza devrait être libérée immédiatement.

### Que pouvez-vous faire ?

Priez pour elle !  
Soutenez-la en lui écrivant !

### Pour lui écrire :

ACAT-France,  
7 rue Georges Lardennois  
75019 Paris

L'ACAT-France transmettra